

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 58 (1966)
Heft: 12

Artikel: Situation de la femme
Autor: Chopard, Théo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Situation de la femme

Par *Théo Chopard*

La récente votation zurichoise sur les droits politiques de la femme – et notamment les résultats négatifs enregistrés dans certains quartiers ouvriers – a rappelé combien certaines conceptions et réformes, bien que tenues pour évidentes et inévitables par ceux qui analysent l'évolution de la société, cheminent lentement dans les esprits et s'inscrivent, lentement aussi, dans les faits. Chez nous et ailleurs. C'est ce qui ressort d'un « Rapport sur la situation de la femme dans la République fédérale d'Allemagne », publié par le Gouvernement de Bonn. C'est une analyse sociologique très fouillée, qui succède à un autre rapport officiel sur la situation de la jeunesse. Ces deux études exhaustives sont de nature à informer mieux le législateur et l'opinion et à permettre au Parlement d'élaborer maintes lois sociales en meilleure connaissance de cause. On souhaiterait que des rapports de cette qualité, dont nos autorités ont d'ailleurs été saisies, les incitent à entreprendre chez nous des études analogues. Les publications allemandes confirment que nous n'avons encore que des vues fragmentaires de la situation de la femme et de la jeunesse dans notre pays. Des rapports similaires à ceux de Bonn combleraient une sérieuse lacune de notre information.

Divers chapitres éclairent la situation de la femme: famille et ménage, logement, vie et droit du travail, sécurité sociale, éducation et formation, participation à la vie publique, état de santé, position de la femme dans les services publics et dans l'agriculture, etc. Le rapport dénote une forte augmentation de la proportion des femmes qui exercent une activité économique – des femmes mariées et des mères notamment. Comme chez nous, ce phénomène est dû avant tout à l'accroissement de la longévité de la femme, à l'abaissement de l'âge moyen du mariage et du nombre moyen des enfants, au fait aussi que la femme est libérée à un âge moins avancé qu'hier de ses obligations d'éducatrice.

On dénombre 30 millions de femmes sur 56 millions d'habitants. Elles constituent (9,9 millions) le tiers de la population active. 3,67 millions de femmes sont fonctionnaires ou employées, 3,67 millions sont occupées dans l'industrie, 1,86 million travaillent dans l'entreprise du mari (dans l'agriculture notamment) et 636 000 sont indépendantes. Les deux tiers des célibataires de plus de 13 ans travaillent (le reste est constitué par les écolières, les étudiantes et les rentières).

Le rapport conclut que la position de la femme dans la vie du travail est encore loin d'être satisfaisante. La grande majorité des salariées appartiennent aux catégories inférieures et moyennes de gain, ce qui est dû en partie au fait qu'elles sont en moyenne plus

jeunes que les hommes, qu'elles abandonnent assez rapidement la profession (mariage) ou, pour la même raison, suspendent leur activité économique pour une longue période. Mais, pour l'essentiel, cette position inférieure est due à des idées préconçues qui freinent la promotion professionnelle ou engagent à penser que la femme – dont la vocation est d'être mère – n'aurait pas besoin d'une formation aussi poussée que l'homme.

Cet état de choses est cependant appelé à se modifier progressivement, les femmes ayant pratiquement les mêmes possibilités de formation que les hommes et les conceptions d'hier perdant lentement du terrain. Les jeunes filles constituent plus de 50 % des élèves des écoles secondaires, 40 % de ceux des gymnases, 60 % de ceux des écoles professionnelles et 30 % des étudiantes. Cependant, le pourcentage des élèves féminins qui n'achèvent pas leur formation est nettement plus marqué que celui de leurs condisciples masculins. C'est pourquoi, dans l'ensemble, la proportion des jeunes filles qui bénéficient d'une formation professionnelle qualifiée est encore sensiblement plus faible que pour les hommes. La même remarque vaut pour le perfectionnement professionnel et le recyclage. Nombre de femmes qui reprennent un emploi après une longue interruption doivent se contenter d'une position inférieure à celle qu'elles occupaient précédemment. Quant au principe « à travail égal, salaire égal », il est encore loin d'être réalisé. Le rapport éclaire également les avantages et les inconvénients du travail à temps partiel. C'est un problème qui n'a pas encore trouvé une solution optimale.

Ce document attire l'attention sur une évolution intéressante: le travail de la femme en tant que ménagère, mère et éducatrice est de plus en plus considéré comme une contribution égale à celle de l'homme à l'existence de la famille. Cette conception, qui s'impose toujours plus largement, ouvre chaque jour davantage l'accès de la femme aux activités publiques. Mais, dans ce domaine également, traditions masculines et idées préconçues ne lui permettent pas encore d'exercer une influence correspondant à sa position politique de citoyenne à part entière, électrice et éligible. Bien que l'on dénombre trois millions d'électrices de plus que d'électeurs et que les femmes participent aussi fortement que les hommes aux élections et votations, elles sont 36 seulement parmi les 518 députés au Parlement de Bonn. La proportion est probablement la même dans les parlements régionaux et communaux.

Il ressort de ce rapport qu'en Allemagne toutes sortes d'atavismes freinent l'ajustement de la réalité à des institutions qui sont en avance sur elle. Cela doit nous rappeler que le perfectionnement institutionnel des lois – bien que nous devions continuer avec vigueur à le promouvoir – ne suffit pas pour résoudre tous les problèmes et que la formation et l'éducation de l'individu et de l'opinion conservent un rôle déterminant.

La Lutte syndicale.